

MINÉRALISATION

# Un projet pionnier pour maintenir la productivité des terres tourbeuses

Ludovic Pillonel

**La Commune de Bavois et les agriculteurs locataires de ses parcelles ont signé une convention pour associer l'exploitation des terres humifères à certaines pratiques agronomiques.**

La minéralisation des terres noires inquiète au-delà du cercle des agriculteurs dans la région des Trois-Lacs, comme en témoigne le projet de troisième correction des eaux du Jura. Tout en restant attentives à l'évolution du dossier en haut lieu, les autorités de Bavois (VD) ont décidé de se mobiliser à leur échelle car la situation l'imposait. «Sur les parcelles communales, l'épaisseur de la couche de terre a diminué d'un mètre en quarante ans», indique le syndic Thierry Salzmann.

Au même titre que son collègue agriculteur et municipal Pascal Agassis, il s'est engagé pour trouver une solution face à ce phénomène problématique qui finirait par mettre en péril la pratique de l'agriculture. Après différents tests effectués en collaboration avec le pédologue cantonal et un autre expert chargé du suivi du dossier, une méthode d'amélioration parcellaire a été retenue. Cette approche comprend la réalisation d'un remblai avec des matériaux d'excavation soigneusement sélectionnés. Elle implique aussi la dizaine d'agriculteurs concernés, locataires des terres communales.

Avec ses machines munies de chenilles, la société spécialisée DynaEcoSol s'est avérée un bon partenaire sur les sols sensibles de la plaine de l'Orbe. Cette dernière s'arrange avec les exploitants de gravières et les transporteurs pour obtenir la terre molassique requise composée à 50% de sable. «Tous les matériaux que nous amenons sont utilisés», précise



Pascal Agassis (à gauche) et Thierry Salzmann, respectivement municipal et syndic de la Commune de Bavois, sur la place de stockage du projet, aménagée sur le site de l'ancienne station d'épuration.

L. PILLONEL

Cédric Gottofrey, directeur de l'entreprise basée à Echallens.

**Processus méticuleux**

La matière première fournie par les partenaires est déversée sur une place de stockage, qu'elle quitte lorsque les pédologues associés à la démarche estiment que les conditions de portance permettent de la répandre. Les terres d'excavation, criblées au préalable de façon à éliminer les impuretés, sont réparties dans le champ avec un bull équipé d'un laser. Ensuite, place au décompactage, puis au mélange des 30 centimètres de matériaux avec la même couche de tourbe pour réduire l'action de l'érosion, de la minéralisation, améliorer la portance du sol et remettre le système de drainage à une distance respectable des cultures.

Après un essai mené sur 5 hectares, l'aménagement de

la parcelle pourra se déployer dès le printemps prochain sur la totalité de la surface de 40 ha concernée, grâce au feu vert donné il y a peu par l'Etat de Vaud (lire l'encadré). Si toutes les conditions sont réunies, la prise en charge d'un hectare par semaine peut être assurée.

La convention que la Commune de Bavois a demandé aux agriculteurs de signer vise à préserver au maximum les sols remis à leur disposition. Les mesures agronomiques à observer impliquent entre autres le recours prioritaire au semis direct ou aux bandes fraisées, la pratique du labour étant proscrite. Un travail du sol superficiel pourrait toutefois être admis dans l'optique d'une diminution des herbicides.

La couverture des parcelles avant les cultures de printemps et d'automne, à l'exception du colza, est aussi deman-

dée. Quant au brassage de la terre sans retournement avec un chisel ou une herse à disques, il s'effectuera si nécessaire à raison d'une fois par rotation.

«En ce qui me concerne, je ne suis pas équipé pour la réalisation de travaux simplifiés mais heureusement, j'ai une bonne collaboration avec mes collègues. Je peux leur louer les machines nécessaires», indique Joaquim Vez, l'un des agriculteurs parties prenantes. Sans y être contraint, il avoue qu'il n'aurait sans doute pas semé d'engrais vert multi-espèces entre deux cultures de céréales comme le demande le document. «Je me suis renseigné sur l'agriculture de conservation et cela m'intéresse», souligne-t-il toutefois.

**Etat d'urgence**

Si les paysans partenaires n'ont pas tous accueilli à bras

ouverts les changements imposés, la pertinence de l'initiative ne fait aucun doute pour Cédric Gottofrey. «Lorsque j'explique à certains agriculteurs que dans vingt ans, ils pourraient ne plus avoir de domaine, ils m'écoutent. Ici comme dans le Seeland, nous sommes dans une situation d'urgence», relève-t-il, en insistant sur les grandes disparités régionales. «A certains endroits, il ne reste que 25 centimètres de tourbe alors qu'à d'autres, la couche de terre humifère atteint 4 mètres. En agissant comme nous le faisons à Bavois, nous freinons le processus de minéralisation.»

**Contexte favorable**

Pascal Agassis signale que plusieurs facteurs ont favorisé l'implantation du projet dans sa commune: le site utilisé comme place de stockage jouxte les terres cultivées. Il

**Suivi exigé**

Dans le canton de Vaud, la procédure en matière d'aménagement de parcelle est prévue par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Elle implique l'octroi d'un permis de construire, avec une autorisation spéciale délivrée par le Service du développement territorial. «Dans le cadre de l'examen du dossier, les services spécialisés formulent différentes exigences, dont le suivi des travaux par un bureau d'experts du domaine. Au terme de l'intervention, la qualité finale de la remise en état est évaluée, et le suivi se poursuit encore quelques années après les travaux, du point de vue agronomique et pour la régénération des sols», indique François Füllemann, responsable protection des sols à l'Etat de Vaud. LP

GRAND PRIX DU VIN SUISSE

# La Cave de La Côte au sommet du podium des vins helvétiques

**La Cave de La Côte (VD) remporte le titre de Cave de l'année au Grand prix du vin suisse 2019. La participation a enregistré un record.**

C'est devant un parterre de plus de 500 invités que la cérémonie du Gala du vin Suisse s'est tenue au Kongress Kursaal de Berne le 24 octobre. Après avoir brillé en début de soirée dans la catégorie des chasselas en se hissant sur les deux premières marches du podium avec son Coteau d'Aubonne Esprit Terroir 2018 (1<sup>re</sup> place) et son Luins la Bravade Esprit Terroir 2018 (2<sup>e</sup> place), la Cave de La Côte termine le Gala en apo-

théose en remportant le titre tant convoité de Cave de l'année 2019. Une première pour cette coopérative, certes habituées des podiums et des médailles.

La participation au Grand prix du vin suisse 2019, organisé par l'association Vinea et la revue *Vinum*, enregistre un record avec 3254 vins présentés. Sur les 544 caves inscrites, quelque 80 étaient nominées pour seulement 39 primées. Une première sélection des vins de 21 cantons par 156 spécialistes a eu lieu en juin. En août, les 6 meilleurs vins des 13 catégories au concours ont été dégustés une nouvelle fois par un jury suisse et international de 11 personnes qui a procédé au classement final des 3 meilleurs vins de chaque catégorie.

Ce panel de spécialistes s'est dit impressionné par la qualité et la diversité des vins en lice.

**Les six régions primées**

Toute participation au prix de la Cave Suisse de l'année prévoit l'inscription d'un minimum de 5 vins dans 3 catégories différentes. Celle qui l'emporte doit avoir le meilleur ratio vins médaillés/vins présentés, le plus grand nombre de vins nominés et le plus grand nombre de vins primés.

Une fois n'est pas coutume, chacune des six régions viticoles du pays remporte au moins une des catégories du concours. Ainsi le podium des Müller-Thurgau, habituellement trusté par les caves alémaniques, se fait subtiliser

la troisième marche du podium par la Cave des Coteaux de Areuse-Boudry. A noter aussi que la catégorie des vins avec sucres résiduels fait cette année la part belle aux vins genevois qui remportent les deux premières places.

Au chapitre des nouveautés, le prix spécial en hommage à la regrettée directrice de Vinea Elisabeth Pasquier revient au Domaine de Chafalet, à Dardagny (GE), pour son vin doux Elise. Ce prix récompense le meilleur vin d'une nouvelle cave qui n'a plus été nominée depuis au moins cinq ans. SP

**SUR LE WEB**

<https://www.vinea.ch> pour consulter tous les résultats.



Julien Hoefliger, directeur de la Cave de La Côte (à gauche), Rodrigo Banto, œnologue responsable, et Fabien Coucet, caviste et œnologue adjoint.

SP